

## **L'enfer continue ! Des citoyens qui n'en peuvent plus, un propriétaire et un arrondissement qui font fi de leurs engagements**

On se rappellera que Les ateliers du CN de Pointe-Saint Charles ont été vendus en 2006 au Groupe Mach représenté par monsieur Vincent Chiara. Ce site a depuis été utilisé pour des activités diverses, comme les tournages de films l'été et le dépôt des neiges usées l'hiver. Plus récemment, l'un des ateliers a été loué à la compagnie JC Fibers, spécialisée dans la récupération de papier.

Des camions entrent et sortent du site tous les jours de la semaine, à toute heure du jour et de la nuit, empruntant les rues résidentielles à proximité. Il y a eu jusqu'à 100 camions certaines journées qui passent dans cet environnement résidentiel, sans aucune considération ou respect pour les résidents.

Depuis près d'un an, des citoyens excédés par cette dégradation considérable de leurs conditions de vie ont dénoncé auprès de l'arrondissement cette situation intenable. Ils se sont mobilisés pour empêcher un scénario mis de l'avant par le propriétaire qui aurait sacrifié le Parc de la Congrégation sans pour autant régler le problème, et ont demandé que des discussions soient entreprises avec le CN pour obtenir rapidement une réelle solution, soit un accès par l'arrière des terrains, via la rue Marc-Cantin.

Les citoyens ont dû déployer bien des efforts pour que finalement, en juillet 2008, l'arrondissement du Sud-Ouest annonce à la population, par le biais d'un bulletin d'information distribué en porte à porte, l'implantation au cours des prochaines semaines de mesures visant l'atténuation partielle mais immédiate de ces nuisances.

Ces mesures sont présentées par l'arrondissement comme suit :

- 1. Mise en place du chemin de contournement par la rue Sébastopol, aux abords du parc de la Congrégation, afin de permettre aux camions à benne de pénétrer rapidement sur le site sans circuler sur les rues résidentielles.*
- 2. Pour faciliter l'entrée et la sortie des camions par la rue Sébastopol, implantation de nouvelles lanternes de feu de circulation, angle Wellington et de la Congrégation.*
- 3. Pour éliminer les ballots de papier, tous les jours, environ une quinzaine de camions semi-remorque circuleront dans le secteur résidentiel jusqu'à la fin octobre.*
- 4. La circulation des camions semi-remorque est restreinte entre 7h à 17h.*

5. La vitesse maximale permise pour les camions semi-remorque est limitée à 30 km/ h.

### **Qu'en est-il, quatre mois plus tard ?**

**Premier constat**, le chemin de contournement n'est pas en place car le propriétaire des terrains du CN tarde toujours à faire sa partie des travaux.

**Deuxième constat**, l'entreposage de papier se poursuit. Au lieu de vider le bâtiment, l'entreprise JC Fibers continue de le remplir jusqu'au plafond, alors même que cette opération est illégale et non sécuritaire et que la compagnie s'est vue sommée de vider le bâtiment avant la fin du mois d'octobre 2008.

**Troisième constat**, les camions sont toujours aussi nombreux, parfois dès 6h le samedi matin, et jusqu'à tard le soir. Certains camionneurs font parfois preuve d'intimidation envers des résidents.

Des appels répétés au service de police n'ont en rien changé la situation. Les citoyens sont à bout. La situation doit cesser immédiatement.

Il est plus qu'urgent que l'arrondissement prenne les mesures drastiques nécessaires pour que le propriétaire respecte ses engagements et agisse pour faire cesser toutes ces nuisances publiques.

Madame Montpetit, mairesse d'arrondissement et monsieur Chiara, représentant du groupe Mach, vous avez pris des engagements et vous avez des responsabilités. Le respect des citoyens s'impose et il faut passer de la parole aux actes.

Les citoyens sont prêts à prendre tous les moyens à leur disposition pour que cesse cette situation intenable, et les groupes communautaires de la Table Action-Gardien continueront à les appuyer.